

10 Certification des modules

10.1 Eléments réglementaires

Règlement des études menant au Master of Arts ou Master of Science en enseignement pour le degré secondaire I et au Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I (RMS1) du 28 juin 2010, état au 9 novembre 2021 (en vigueur) : (le règlement en vigueur fait foi)

Art. 20 Echelle de notes

¹Les prestations faisant l'objet d'une évaluation certificative reçoivent une note selon l'échelle de 1 à 6, par demi-points. La note 1 correspond à l'absence de maîtrise, la note 4 à un niveau de maîtrise passable et la note 6 à un excellent niveau de maîtrise.

Art. 22 Inscription, report et défaut aux évaluations certificatives

¹L'étudiant est automatiquement inscrit à la première session d'examen qui suit la fin d'un élément de formation.

²Sous réserve des articles 17 alinéa 3 et 24 alinéa 2, l'étudiant peut demander le report de son évaluation certificative à la session suivante pour un élément de formation, à l'exception des stages. Dans ce cas, la demande de report doit être adressée par écrit au service académique, au plus tard quatre semaines avant le début de la session.

³L'étudiant qui ne se présente pas à un examen pour lequel il est inscrit obtient la note 1, sous réserve d'un cas de force majeure.

Art. 23 Réussite

¹Lorsque la note attribuée est égale ou supérieure à 4, l'élément de formation est réussi. Les crédits d'études ECTS correspondants sont attribués.

Art. 24 Echec

¹Lorsque la note attribuée est inférieure à 4, l'élément de formation est échoué. L'étudiant doit se présenter à une seconde évaluation.

²La seconde évaluation doit avoir lieu au plus tard lors de la troisième session d'examens qui suit la fin de l'élément de formation concerné, sous réserve d'une absence pour motif jugé valable lors de cette troisième session. Dans ce dernier cas, l'évaluation a lieu à la session suivante.

³Un second échec implique l'échec définitif des études, sauf s'il concerne un module à choix. Dans ce dernier cas, l'échec peut être compensé par la réussite d'un autre module à choix.

10.2 Schématisation de situations possibles

1 ^{re} session		2 ^e session		3 ^e session	
6 - 4	●				
3.5 - 1	●	6 - 4	●		
3.5 - 1	●	3.5 - 1	●		
R	○	6 - 4	●		
R	○	3.5 - 1	●	6 - 4	●
R	○	3.5 - 1	●	3.5 - 1	●
R	○	R	○	6 - 4	●
R	○	R	○	3.5 - 1	●
3.5 - 1	●	R	○	6 - 4	●
3.5 - 1	●	R	○	3.5 - 1	●

Le tableau ci-dessus ne se prétend pas exhaustif.

○ Report ● échec ● échec définitif ● réussite